

SIVOS Ermenonville - Montagny
(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)
1^{ère} réunion du Groupe de Travail

Date : 30 novembre 2004-12-04

Lieu : Mairie de Montagny-Ste-Félicité

Objet : Mise en place d'un SIVOS

Participants : Voir liste en annexe

1. Préambule

Les participants des deux communes se sont réunis pour étudier la faisabilité de la mise en place d'un SIVOS qui viendrait remplacer le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

2. Historique

Un RPI a été mis en place entre les deux communes par une convention datée du 13 septembre 1983. Celle-ci précise les modalités d'organisation matérielle et financière concernant le RPI, notamment celle de comptabiliser les différentes dépenses afférentes au RPI et celle répartissant la charge trimestriellement pour chaque commune au prorata du nombre d'enfants.

Les frais de personnel communal, le mobilier, les frais d'entretien, de chauffage, d'éclairage restent en propriété et en charge de chaque commune.

3. Contexte actuel

La mise en place d'un accueil périscolaire, d'une cantine, la construction d'une nouvelle école à Montagny conduisent à revoir les conditions de fonctionnement de ce RPI, notamment pour ce qui concerne le personnel et les engagements de trésorerie. L'harmonisation du mobilier et des équipements à également été évoquée.

4. Réflexions engagées

4.1. Contrat type

Un exemple de SIVOS 1^{er} degré a été remis en séance et commenté article par article, recherchant ce qui pourrait être applicable ou non au SIVOS Ermenonville-Montagny.

Les points suivants ont été notés :

1. La gestion des investissements hors mobilier,

2. la participation et les contingents de chaque commune pour les sorties et le transport par car,
3. les frais de gestion générale, les frais de fonctionnement,
4. les frais financiers (lors de recours à l'emprunt)
5. la possibilité d'une présidence tournante (échéance, modalités, légalité),
6. le personnel : contrats en cours et recrutements futurs.

Ces points demandent un approfondissement et une attention particulière. Ils seront à éclaircir lors de la prochaine réunion.

4.2. Charges

Un tableau de répartition des charges dans le futur contexte et basé sur les budgets actuels a été remis à chaque participants. Le document est joint en annexe 2. Le tableau propose une répartition des charges en fonction du potentiel fiscal, de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement), du nombre d'habitants et du nombre d'enfants de chaque commune. La possibilité de prendre en plus le paramètre « effort fiscal » a été proposée.

Il appartient à chaque commune d'effectuer toutes les simulations et de proposer ses avis et commentaires lors de la prochaine réunion.

4.3. Secrétariat

La question du secrétariat a été évoquée ; elle peut être conditionnelle au siège du futur SIVOS. La commune de Montagny ayant une secrétaire avec une disponibilité d'heures a proposé ses services. Il est convenu que les heures effectuées au profit du SIVOS feront parties du budget de fonctionnement du SIVOS.

4.4. Règlement intérieur

Un exemple de règlement intérieur a été distribué à chaque participant. Il permettra, une fois les statuts acceptés, de décrire en détail le mode de fonctionnement du SIVOS. Les commentaires seront à préparer pour la prochaine séance.

5. Conclusion

Cette réunion a permis de faire le point sur l'existant et les possibilités d'évolution de l'actuel RPI. Nous remercions tous les participants pour leurs commentaires.

La seconde réunion se déroulera le lundi 13 décembre à 20h30 à la mairie d'Ermenonville.

La séance a été levée à 20h30.

Annexe 1 : Liste des participants

Josette Friez	Maire d'Ermenonville
Jean-Paul Douet	Maire de Montagny
Colette Boitel	Professeur des écoles
Joëlle Patard	Professeur des écoles
Christine Bartyzel	Professeur des écoles
Jacques Mackay	Maire Adjoint Montagny
Véronique Lockre	Secrétaire
Daniel Vonk	Maire Adjoint Montagny
Annick Brunbrouck	Directrice de l'école d'Ermenonville
Janette Boulanger	Directrice de l'école de Montagny, maire adjoint Montagny
Olivier Bazin	Maire adjoint, Ermenonville
Jean-Michel Cazères	Conseiller municipal, affaires scolaires Ermenonville
Colette Conquet	Maire adjoint Ermenonville
Alain Pétrement	Conseiller municipal, affaires scolaires Ermenonville

Tableau de répartition des charges